

LICENCE

DIPLÔME
D'ÉTUDES EN
ARCHITECTURE
CONFÉRANT
LE GRADE
DE **LICENCE**

2019/20

▲ MIS À JOUR
RÉGULIÈREMENT
SUR LE SITE
DE L'ENSAPLV

ANNUAIRE ADMINISTRATIF

Les numéros de téléphones se composent de la façon suivante : 01 44 65 + 4 chiffres (poste de votre correspondant).

SERVICE DE LA PÉDAGOGIE ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

Rebecca JOURDAIN, responsable :	23 12
Bernard COIFFET, Licence 1, inscriptions :	23 13
Florence BRETON, Licence 2, procédure DAP / VAE / transfert :	23 78
Sivajini KETHEES, Stages - Licence 3 :	23 21
Agnès MIRANDEL, Master :	23 18
Mélina VAN TEMSCHE, Stages Master :	23 14
Samuel BRUNA, HMNOP :	23 15
Patricia BERNAIX, Vie étudiante :	23 17
Laurence PROBST, Bi-cursus :	23 16
Marie-Françoise SOTTO, Post-diplômes - DSA / DPEA :	23 45
Mohamed BELGHERBI, gestion de salles / emploi du temps :	23 79

SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Inès DA SILVA, responsable :	23 19
Justine SIMONOT :	23 27
Marie MALINOSKY :	23 20

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

ATELIER MAQUETTES	
Marc FAYOLLE DE MANS :	23 44
ATELIER NUMÉRIQUE (site Cambrai)	
Solenn FALAISE :	01 40 05 56 44
BIBLIOTHÈQUE	
Alexandra THELIER, responsable :	23 30
Clothilde BOITEUX-BOURSIN :	23 31
DOCUMENTATION	
Didier TOURADE, responsable :	23 36
Sylviane CEDIA :	23 37
VIDÉOTHÈQUE	
Marine BENOIT-BLAIN :	23 34
PÔLE IMAGE	
Hervé JÉZÉQUEL, responsable :	23 40
Alain CHALU :	23 35
Marcelo MENDOZA :	23 47

SOMMAIRE

CALENDRIER UNIVERSITAIRE	p. 4
PRÉSENTATION DU 1 ^{er} CYCLE	p. 6
1 ^{er} CYCLE - ANNÉE 1	p. 8
1 ^{er} CYCLE - ANNÉE 2	p. 10
1 ^{er} CYCLE - ANNÉE 3	p. 12
COMPOSITION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	p. 14
CONDITIONS DE PASSAGE DANS L'ANNÉE SUPÉRIEURE ET D'OBTENTION DU DIPLÔME DE LICENCE	p. 20
ORGANISATION DES STAGES	p. 25
LE DOUBLE CURSUS	p. 27
LA MOBILITÉ À L'ÉTRANGER	p. 28
ECTS - ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ	p. 29
ENSEIGNANTS LICENCE	p. 30

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2019 /20

1 ^{er} SEMESTRE 30.09.2019 • 01.02.2020	LICENCE 1 SEMESTRE 1		LICENCE 2 SEMESTRE 3		LICENCE 3 SEMESTRE 5	
	PROJET	COURS	PROJET	COURS	PROJET	COURS
02.09 • 07.09.19	04.09.19 DÉBUT DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES					
09.09 • 14.09.19	SUITE DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES					
11.09 • 14.09.19						
16.09 • 17.09.19						
16.09 • 21.09.19	LE 18.09.2019 : COMMISSION DE FIN DE DROITS À INSCRIPTION 19/09/19 à 14H : RÉUNION ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN MOBILITÉ ENTRANTE SUITE ET FIN DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES : LE 19 SEPTEMBRE 2019					
23.09 • 28.09.19	SEMAINE D'ACCUEIL		SEMAINE 1 • L2 RENTRÉE SEMAINE TRANSVERSALE		SEMAINE D'ACCUEIL	
30.09 • 05.10.19	SEMAINE 1 • L1 RENTRÉE		SEMAINE 2		SEMAINE 1 • L3 RENTRÉE	
07.10 • 12.10.19	SEMAINE 2		SEMAINE 3		SEMAINE 2	
14.10 • 19.10.19	SEMAINE 3		SEMAINE 4		SEMAINE 3	
21.10 • 26.10.19	SEMAINE 4		SEMAINE 5		SEMAINE 4	
28.10 • 02.11.19 VENDREDI 01/11 : FERIÉ	SEMAINE 5		SEMAINE 6		SEMAINE 5	
04.11 • 09.11.19	SEMAINE 6		SEMAINE 7		SEMAINE 6	
11.11 • 16.11.19 LUNDI 11/11 : FERIÉ	SEMAINE 7		SEMAINE 8		SEMAINE 7	
18.11 • 23.11.19	SEMAINE 8		SEMAINE 9		SEMAINE 8	
25.11 • 30.11.19	SEMAINE 9		SEMAINE 10		L3 • SEMAINE TRANSVERSALE 9	
02.12 • 07.12.19	SEMAINE 10		SEMAINE 11		SEMAINE 10	
09.12 • 14.12.19	SEMAINE 11		SEMAINE 12		SEMAINE 11	
16.12 • 21.12.19	SEMAINE 12	FIN DES COURS L1	SEMAINE 13	FIN DES COURS L2	SEMAINE 12	
22.12 • 05.01.20	VACANCES DE NOËL DU 22 DÉCEMBRE 2019 AU 05 JANVIER 2020 INCLUS					
06.01 • 11.01.20	SEMAINE 13	EXAMENS RENDUS PLASTIQUE	SEMAINE 14	EXAMENS RENDUS PLASTIQUE	SEMAINE 13	FIN DES COURS L3
10.01.20	LE 10 JANVIER 2020 À 12H • DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURES MOBILITE NORD-AMERICAINES, ASIATIQUES ET SCANDINAVES					
13.01 • 18.01.20	SEMAINE 14	SEMAINE BLANCHE	SEMAINE 15	SEMAINE BLANCHE	SEMAINE 14	EXAMENS RENDUS PLASTIQUE
20.01 • 25.01.20	RENDU PROJET L1	SEMAINE 15	RENDU PROJET L2	SEMAINE 16	SEMAINE 15	SEMAINE BLANCHE
25.01.20	SAMEDI 25 JANVIER 2020 : TESTS D'ESPAGNOL, D'ITALIEN ET D'ALLEMAND POUR LES CANDIDATS A UN SÉJOUR D'ETUDES À L'ÉTRANGER EN 2019/2020					
20.01 • 01.02.20	SEMAINE 16		SEMAINE 17		RENDU PROJET L3	SEMAINE 16
Samedi 01.02.20	SAMEDI 1 ^{ER} FÉVRIER 2020 • JOURNÉE PORTES OUVERTES DE L'ENSAPLV					
03.02 • 08.02.20	INTERSEMESTRE		INTERSEMESTRE / STAGE		INTERSEMESTRE / STAGE	
10.02 • 15.02.20	INTERSEMESTRE / L1 • SOUTIEN INTENSIF POUR LES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ		INTERSEMESTRE / STAGE		INTERSEMESTRE / STAGE	
17.02 • 22.02.20	18-19-20/02 : INTENSIF PLASTIQUE SEMAINE TRANSVERSALE, VOYAGE PROMOTION : 22-23-24-25/02		INTERSEMESTRE / STAGE		INTERSEMESTRE / STAGE	
24.02 • 29.02.20	INTERSEMESTRE / STAGE		INTERSEMESTRE / STAGE		INTERSEMESTRE / STAGE	
26.02.20	LE MERCREDI 26 FÉVRIER 2020 À 14H : RÉUNION ADMINISTRATIVE D'ACCUEIL DES ETUDIANTS ETRANGERS EN ECHANGE AU 2 ^{ÈME} SEMESTRE					
27.02.20	LE JEUDI 27 FÉVRIER 2020 À 15H : RENCONTRE AVEC LES ENSEIGNANTS POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN ÉCHANGE AU 2 ^{ÈME} SEMESTRE					
Vendredi 28.02.20 Samedi 29.02.20		RATTRAPAGE 1 ^{ER} SEMESTRE		RATTRAPAGE 1 ^{ER} SEMESTRE		RATTRAPAGE 1 ^{ER} SEMESTRE

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2019 / 20

2 ^{ÈME} SEMESTRE 02.03.2020 • 05.07.2020	LICENCE 1 SEMESTRE 2		LICENCE 2 SEMESTRE 4		LICENCE 3 SEMESTRE 6	
	PROJET	COURS	PROJET	COURS	PROJET	COURS
	02.03 • 07.03.20	SEMAINE 1 • L1 RENTRÉE		SEMAINE 1 • L2 RENTRÉE		SEMAINE 1 • L3 RENTRÉE
LE 05.03.20 À 12H : DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURES POUR MOBILITÉ AUTRES DESTINATIONS EUROPÉENNES ET AUTRES DESTINATIONS NON EUROPÉENNES						
09.03 • 14.03.20	SEMAINE 2		SEMAINE 2		SEMAINE 2	
16.03 • 21.03.20	SEMAINE 3		SEMAINE 3		SEMAINE 3	
23.03 • 28.03.20	SEMAINE 4		SEMAINE 4		SEMAINE 4	
30.03 • 04.04.20	SEMAINE 5		SEMAINE 5		SEMAINE 5	
05.04 • 19.04.20	VACANCES DE PRINTEMPS • DU 5 AVRIL 2020 AU 19 AVRIL 2020 INCLUS					
20.04 • 25.04.20 MARDI 07.04	SEMAINE 6		SEMAINE 6		SEMAINE 6	PRÉSENTATION CYCLE MASTER ET SÉMINAIRES
27.04 • 02.05.20 VENDREDI 01.05 : FÉRIÉ	SEMAINE 7	FIN DES COURS PLASTIQUE	SEMAINE 7		SEMAINE 7	
04.05 • 09.05.20 VENDREDI 08.05 : FÉRIÉ	SEMAINE 8		SEMAINE 8		SEMAINE 8	
11.05 • 16.05.20	SEMAINE 9		SEMAINE 9		SEMAINE 9	
18.05 • 23.05.20 JEUDI 21.05 : ASCENSION	SEMAINE 10		SEMAINE 10		SEMAINE 10	
25.05 • 30.05.20	SEMAINE 11		SEMAINE 11		SEMAINE 11	
01.06 • 06.06.20 LUNDI 01.06 : PENTECÔTE	SEMAINE 12		SEMAINE 12		SEMAINE 12	
08.06 • 13.06.20	SEMAINE 13	FIN DES COURS L1	SEMAINE 13	FIN DES COURS L2	SEMAINE 13	FIN DES COURS L3
15.06 • 20.06.20	SEMAINE 14	EXAMENS	SEMAINE 14	EXAMENS RENDUS PLASTIQUE	SEMAINE 14	EXAMENS RENDUS PLASTIQUE
22.06 • 27.06.20	SEMAINE 15	SEMAINE BLANCHE	SEMAINE 15	SEMAINE BLANCHE	SEMAINE 15	SEMAINE BLANCHE
29.06 • 03.07.20	RENDU PROJET L1	SEMAINE 16	RENDU PROJET L2	SEMAINE 16	RENDU PROJET L3	SEMAINE 16
06.07 • 11.07.20 06.07 • 11.07.20	RATTRAPAGE 2 ^{ÈME} SEMESTRE L1 Vendredi 10.07 et samedi 11.07		RATTRAPAGE 2 ^{ÈME} SEMESTRE L2 Vendredi 10.07 et samedi 11.07		RATTRAPAGE 2 ^{ÈME} SEMESTRE L3 Vendredi 10.07	
13.07 • 18.07.20 MARDI 14.07 FÉRIÉ						
20.07 • 25.07.20	LUNDI 20 JUILLET 2020 • JURY DE FIN D'ANNÉE POUR TOUTES LES LICENCES					
27.07 • 01.08.20						
03.08 • 31.08.20	FERMETURE ESTIVALE DE L'ÉCOLE					
01.09 • 05.09.20						
07.09 • 12.09.20						
14.09 • 19.09.20 14 • 15.09.20						

POUR MÉMOIRE :

VACANCES DE TOUSSAINT : DU 20 OCTOBRE AU 3 NOVEMBRE 2019 INCLUS

VACANCES D'HIVER DE LA ZONE C : DU 9 FÉVRIER AU 23 FÉVRIER 2020 INCLUS

PRÉSENTATION DU 1^{er} CYCLE

CE CYCLE D'INITIATION AU PROJET DOIT PERMETTRE À L'ÉTUDIANT D'ACQUÉRIR LES BASES :

- **D'une culture architecturale ;**
- **De la compréhension et de la pratique du projet architectural par la connaissance et l'expérimentation des concepts, méthodes et savoirs fondamentaux qui s'y rapportent;**
- **Des processus de conception dans leurs rapports à divers contextes et échelles en référence à des usages, techniques et des temporalités, dans un cadre pédagogique explicite.**

CURSUS Le premier cycle, d'une durée de trois ans, conduit à l'obtention du diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence, diplôme de l'enseignement supérieur.

Il s'organise sur 6 semestres indépendants valant 180 ECTS. Il correspond à un bac + 3 années d'études.

Il comporte 4.200 heures dont 2.200 heures encadrées (dévolues au temps d'enseignement "école") réparties en 19 unités d'enseignement, dont 6 majoritairement consacrées au projet (L.1.1, L.2.5, L.3.9, L.4.13, L.5.17 et L.6.21).

Deux unités comportent des périodes de stage obligatoires (L.4.14 et L.5.18).

STAGES Le premier cycle comporte deux stages obligatoires intégrés dans l'enseignement d'une durée totale équivalant à 6 semaines (210 heures) :

- un stage "ouvrier et/ou chantier", d'une durée équivalant à trois semaines (105 heures) valant 3 ECTS, sa validation intervient au semestre 4 en L.4.14,
- un stage de "première pratique", d'une durée équivalant à 3 semaines (105 heures) valant 3 ECTS, sa validation intervient au semestre 6 en L.5.18.

Un guide des stages est à la disposition des étudiants sur le site Internet de l'école.

LANGUES VIVANTES À l'issue des trois années d'enseignement, l'étudiant recevra de l'établissement le certificat d'aptitude à la langue étrangère pour l'architecture qui détaillera les niveaux de compétences clés (compréhensions : orale, écrite, expressions : orale, écrite,) acquis par l'étudiant autour des thèmes architecturaux abordés tout au long du premier cycle. Les étudiants s'inscrivant à l'ENSAPLV, titulaires du diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence d'une autre école d'architecture devront présenter soit un certificat attestant leur niveau de langues émis par l'école d'origine, soit un score obtenu à un test linguistique de type TOEFL, IELTS, DELE...

SÉJOURS D'ÉTUDES À L'ÉTRANGER Les étudiants ont la possibilité d'effectuer un séjour à l'étranger d'un ou de deux semestres dans de nombreux pays européens et/ou dans le reste du monde. Ces séjours d'études s'effectuent dans un cadre réglementé et font l'objet d'un contrat approuvé par l'ENSAPLV. Ce contrat permet à l'étudiant de valider les enseignements suivis à l'étranger dès lors que ceux-ci ont reçu la validation des instances de l'université partenaire. Le moment privilégié pour un départ à l'étranger est la première année du second cycle, mais un départ en troisième année du premier cycle est possible. En tout état de cause, une mobilité réussie nécessite une connaissance minimale de la langue du pays d'accueil ou à défaut de la langue anglaise.

RAPPORT D'ÉTUDES

Le rapport d'études et sa soutenance équivalent à 4 ECTS. C'est un travail personnel écrit (de synthèse et de réflexion) sur des questionnements menés à partir de travaux déjà effectués, d'enseignement reçus et/ou de stages suivis. Les étudiants sont encadrés par un enseignant du projet architectural et/ou urbain et un enseignant d'une autre discipline à raison de 14 h semestrielles (soit 1 h hebdo.) qui participent à la soutenance. Pour les étudiants en mobilité, l'ENSAPLV a mis en place des dispositions particulières (cf infra).

OBTENTION DU DIPLÔME

C'est la validation par un jury de l'ensemble des unités d'enseignement obtenues dans ce cycle qui permet la délivrance du Diplôme d'Etude en Architecture conférant le grade de Licence.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pour garantir un enseignement homogène aux étudiants, en terme d'attentes et de résultats, entre les différents groupes de projet, l'ENSAPLV tente de rapprocher les méthodes pédagogiques des enseignants, sur la base de thèmes de travaux partagés et d'exercices concertés, de mode d'évaluation récurrent et/ou commun entre les groupes, et ce, par étapes et synthèses successives.

Cela permet ainsi aux étudiants de circuler entre les groupes de projet lors d'échanges programmés et d'appréhender au quotidien les méthodes pédagogiques de leurs groupes afin de stimuler une approche critique fondée.

SEMAINE D'ACCUEIL

Chaque année, une semaine d'accueil pour les étudiants de première année est organisée (cf. calendrier universitaire). Elle leur permet de prendre connaissance de l'école, de rencontrer des personnels administratifs, les services offerts (bibliothèque, centre de documentation...).

Une trentaine de promenades/découvertes sont prévues dans Paris et sa banlieue (déambulations urbaines ou visites d'édifices) avec des enseignants, afin de constituer un moment de référence mutualisé pour le commencement des enseignements.

Chaque étudiant participe au minimum à deux promenades.

En fin de semaine, une activité pédagogique commune à tous les enseignements de première année est organisée pour l'ensemble de la promotion et coordonnée par un petit nombre d'enseignants, avec une exposition des travaux réalisés.

Pour les Licences 2, en pré-rentree du premier semestre, une semaine transversale invite à croiser l'architecture avec ses dimensions sociales, historiques, constructives, paysagères et artistiques.

VOYAGE DE 1^{ÈRE} ANNÉE

Un voyage d'études de quatre jours est programmé à l'étranger.

Le programme de ce voyage d'études est élaboré collectivement par l'ensemble des enseignants de projet de première année dans un croisement, de rencontre et d'ouverture entre les différentes disciplines, notamment les arts plastiques et les sciences humaines et sociales.

Il comprend également la visite de sites urbains, de références architecturales modernes et contemporaines, la découverte d'un pays innovant et très créatif sur le plan de l'architecture actuelle.

VOYAGE DE 3^{ÈME} ANNÉE

Au semestre 5, un voyage d'étude obligatoire est programmé pour l'ensemble des étudiants. Ce voyage fédère les différents enseignements, il s'appuie sur un travail d'analyse préalable qui s'articule autour d'une phase de préparation dynamique et collégiale.

PREMIER CYCLE

ANNÉE 1

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

La première année présente une structure traduisant le modèle humaniste et universitaire de l'enseignement de l'architecture dispensé à l'ENSAPLV. Sur les deux semestres, les enseignements sont répartis en quatre unités d'enseignements :

- Projet d'architecture, théorie de l'architecture, de la ville et des territoires,
- Construction, matériaux, ambiances et morphologie,
- Histoire de l'architecture et sciences humaines,
- Représentation, arts plastiques et langues.

Ce découpage reflète la richesse, la diversité et la complémentarité des champs d'investigations proposés aux étudiants, une ouverture d'esprit nécessaire pour les préparer pas à pas à l'appréhension du projet d'architecture comme l'élaboration d'une synthèse, une réponse à des questions complexes.

L'initiation au projet d'architecture s'attache dans un premier temps à l'apprentissage du regard, à la découverte et à la mise en pratique de notions fondamentales propres à la discipline. Puis les étudiants sont progressivement invités à articuler ces notions au sein de l'élaboration de projets convoquant d'autres champs disciplinaires.

Tout au long de l'année, des échanges et travaux pédagogiques transversaux sont mis en œuvre avec notamment, en premier semestre, un rapprochement des champs de la représentation et du projet, ainsi qu'une semaine transversale convoquant l'ensemble des disciplines autour d'un voyage d'étude collectif. En second semestre, un TD partagé associant les enseignements de projet et de construction est mis en œuvre, des sujets d'études communs aux enseignements de sociologie et de projet sont également proposés. Enfin, les langues vivantes sont un apport au projet et à la théorie dans la mesure où l'apprentissage est dédié au commentaire et à la description d'objets d'étude communs, dans la langue étudiée.

L'architecture est ainsi appréhendée comme une discipline qui se nourrit de l'ensemble des domaines de pratique et de connaissances enseignés à l'école. Avec une certaine autonomie des champs disciplinaires, les différentes approches pédagogiques convergent dans les contenus et les objectifs, pour s'enrichir mutuellement et pour contribuer à la construction collective d'une culture et d'une pratique du projet architectural à la fois spécifique et ouverte.

Le suivi pédagogique prévoit la mise en place d'une procédure d'évaluation des aptitudes à poursuivre les études au-delà de la première année. Une importance particulière est donnée à un jury d'évaluation en fin d'année, commun à l'ensemble des unités d'enseignement, à même d'évaluer les résultats dans leur globalité, de juger de la pertinence des parcours individuels de chaque étudiant et d'orienter les étudiants en difficulté dans une ou plusieurs matières.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Ce dispositif offre aux étudiants la possibilité d'accomplir sur l'année complète des parcours qui peuvent s'avérer parfois discontinus. Il leur permet de progresser, même si des lacunes partielles apparaissent au premier semestre.

Dans les enseignements d'initiation au projet, les évaluations du niveau des étudiants s'effectuent au terme de chacun des deux semestres (périodes de 16 semaines), permettant de mesurer leurs aptitudes à poursuivre leurs études d'architecture.

Les étudiants sont répartis en 12 groupes de projet d'architecture, soit environ 25 étudiants par groupe, encadrés par deux enseignants architectes. Ils sont également répartis en 12 ateliers pour l'enseignement de perception et langage plastique, chacun encadré par un enseignant plasticien. Ils conservent cette inscription tout au long des deux semestres, afin de favoriser un suivi personnalisé.

En cours d'année, trois modalités pratiques sont proposées pour un accompagnement personnalisé des étudiants en difficulté :

- En fin de premier semestre, un entretien individuel avec l'enseignant de la discipline concernée,
- à l'inter-semestre, des cours de soutien intensif dans les champs de la construction et de la représentation,
- la possibilité de poursuivre les unités d'enseignements du second semestre.

En cas de redoublement, le cursus offre à l'étudiant la possibilité de conserver les unités d'enseignements acquises en première année, à l'exception de l'unité d'enseignement relative au projet. Ce dispositif permet, à la fois de garantir la progressivité de la formation spécifique au projet d'architecture et laisse la possibilité à tout étudiant de première année de poursuivre sa formation sur les deux semestres.

SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS EN DIFFICULTÉ

Semestre 1 • Intersemestre

- Soutien dans le champ STA.
- Soutien intensif techniques de représentation.
- Fondamentaux de géométrie utiles pour le dessin d'architecture.
- Soutien à l'écriture.

PREMIER CYCLE

ANNÉE 2

OBJECTIFS D'ENSEIGNEMENT

La seconde année est organisée en 4 unités d'enseignement au semestre 3 et 4 unités d'enseignement au semestre 4. Son enseignement s'inscrit dans la continuité de celui de première année et constitue une étape dans la préparation du cursus des cycles ultérieurs de l'enseignement de l'architecture.

Les domaines d'enseignements sont similaires à la première année. Ils visent à déployer une compréhension de l'architecture en tant qu'espace habité construit et situé à laquelle contribuent les apports des différentes disciplines dans les domaines de l'histoire, des sciences humaines, de la construction et des arts plastiques. La démarche de compréhension, de lecture, d'analyse, de conception et de formalisation de l'espace architectural développée en projet est ainsi étroitement imbriquée avec l'acquisition d'une culture architecturale, urbaine (histoire, théorie, doctrines, œuvres) et constructive articulée avec l'apprentissage et la maîtrise des moyens de représentation de l'espace et une compréhension de la dimension sociale et anthropologique de l'espace.

En proposant une première synthèse dans l'initiation au projet, la 2^d année introduit donc une nouvelle approche impliquant des questionnements élargis sur les choix qu'impose la démarche de conception architecturale.

Elle se structure autour de 2 thèmes fondamentaux :

- “**Espaces de l'habiter**” au semestre 3,
- “**Édifice public**” au semestre 4.

Le premier interroge le rapport entre espace et usage à partir de la question du logement abordée successivement du point de vue de l'habitat individuel puis de l'immeuble collectif urbain en mettant en jeu la maîtrise de typologies urbaines élémentaires.

Le second interroge le rapport entre espace et construction à partir d'un travail sur l'édifice public mettant en jeu l'adéquation entre structure spatiale et structure constructive d'une part, entre programme, type et contexte d'autre part.

Ces semestres interrogent les articulations entre édifice et ville et considèrent l'édifice comme élément d'un tissu urbain.

Cette année implique donc, pour l'étudiant, la nécessité de s'engager de manière plus autonome qu'en première année dans une démarche personnelle d'analyse des notions, situations et dispositifs mis en jeu dans le cadre du projet et de l'enseignement.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

En 2^{ème} année, l'apprentissage du projet d'architecture explore de manière plus rigoureuse les différentes composantes du projet architectural. Il est également l'occasion de travaux d'analyse approfondis et détaillés d'édifices choisis en relation avec la thématique du semestre.

La maîtrise dans la conception architecturale des moyens de représentation, de la géométrie, de la pensée tridimensionnelle, des aspects techniques et constructifs concourant à la structure de l'espace constituent des objectifs d'acquisitions fondamentaux de cette année.

Elle est renforcée par l'organisation de 2 exercices transversaux communs aux groupes de projet et aux enseignements connexes :

- en pré-rentree du premier semestre, une semaine transversale avec comme thème "de l'espace public à l'espace intime, l'immeuble urbain parisien (types, usages, structures, ambiances)" invite à croiser l'architecture avec ses dimensions sociales, historiques, constructives, paysagères et artistiques.
- au second semestre, un TD partagé avec le champ STA de 4 semaines intitulé "représenter pour comprendre, schématiser et exprimer pour montrer" vise l'étude détaillée d'une œuvre dans ses aspects architecturaux et constructifs.

L'enseignement du projet est dispensé dans le cadre d'une journée commune aux 12 groupes de projet, par binôme d'enseignants proposant diverses démarches pédagogiques établies autour de thématiques et d'attendus communs, et d'exercices coordonnées. Ces exercices n'ont pas encore l'ambition de parvenir à des projets totalement aboutis, mais visent en premier lieu l'acquisition de notions fondamentales.

Les étudiants sont répartis (environ 25) en groupes de projet par semestre et en ateliers de perception et langage plastique ainsi qu'en TD de sciences humaines. Des jurys croisés sont organisés, afin de permettre des échanges entre les différentes approches d'enseignement. Une exposition est organisée à l'inter semestre lors des journées des portes ouvertes.

STAGE OUVRIER ET/OU CHANTIER

Ce stage de 3 semaines (105h) offre à l'étudiant l'occasion de la découverte et de l'étude d'un moment particulier (celui où l'idée et le dessin deviennent une réalité construite) et des relations entre maître d'œuvre et entrepreneur ou artisan. Le stage "ouvrier" place l'étudiant au cœur de la réalisation dont il devient temporairement un acteur. Il peut être effectué dans toute structure impliquée dans la réalisation d'un projet, à l'exclusion du maître d'œuvre de celui-ci. Sa validation (3 crédits ECTS) intervient au semestre 4 en L.4.14 sous réserve de la remise de la fiche de validation de stage et de la production d'un rapport de stage conforme aux indications données dans le "guide des stages".

PREMIER CYCLE

ANNÉE 3

OBJECTIFS D'ENSEIGNEMENT

La troisième année est organisée en 4 unités d'enseignements au semestre 5 et 4 unités d'enseignements au semestre 6.

Les enseignements de troisième année assurent une progressivité des acquisitions. L'enseignement du projet permet de donner aux étudiants les outils de conception et une culture architecturale.

Au semestre 5, le thème exploré est celui de **L'habitation collective en milieu urbain**. La transversalité avec les autres champs se traduit par un voyage d'étude obligatoire pour l'ensemble des étudiants. Ce voyage fédère les différents enseignements et plus particulièrement celui de STA, il s'appuie sur un travail d'analyse préalable qui s'articule autour d'une phase de préparation dynamique et collégiale.

Après avoir exploré les modes fondamentaux de la constitution du logement et les dispositifs de groupement, les liens formateurs entre la ville et le logement pourront se concrétiser.

Au semestre 6, l'enseignement de projet "**Initiation au projet urbain**" a pour objectif de faire découvrir aux étudiants le rapport existant entre le projet urbain et le projet architectural et permet de situer leur savoir-faire dans la fabrication de la ville. Il apporte les éléments de culture urbaine nécessaire à la connaissance des principes de la ville traditionnelle, condition pour comprendre la ville actuelle en analysant ses sources théoriques et pratiques. Tous les enseignements sont organisés autour du projet architectural et des disciplines qui concourent à l'architecture. Ils conduisent au diplôme d'études en architecture conférant le grade de Licence.

Cette année comporte également le stage de première pratique, d'une durée de trois semaines qui doit être effectué pendant l'inter-semestre.

Enfin, un rapport d'études est demandé ; il s'agit d'un travail écrit soumis à une soutenance. Pour équilibrer les groupes de projet, une commission d'enseignants étudie les différents vœux et équilibrent les différents groupes de projet. Les autres enseignements sont choisis en fonction du propre emploi du temps composé par l'étudiant.

La troisième année est différente des deux premières années, dans la mesure où les étudiants émettent des vœux afin de choisir leurs groupes, avec un ordre préférentiel de choix pour permettre une répartition équilibrée des groupes, et leurs parcours.

Par ailleurs, un étudiant peut débiter son semestre 5 par l'enseignement de l'informatique puis au semestre 6 s'inscrire à l'enseignement de démarches plastiques. Dans tous les cas, l'inscription à l'enseignement d'histoire de l'architecture moderne et contemporaine est obligatoire au semestre 5.

Le moment privilégié pour un départ à l'étranger est la première année du second cycle, mais un départ en troisième année du premier cycle est possible.

En tout état de cause, une mobilité réussie nécessite une connaissance minimale de la langue du pays d'accueil ou à défaut de la langue anglaise.

STAGE DE PREMIÈRE PRATIQUE

De manière complémentaire au stage “ouvrier et/ ou chantier”, le stage de “première pratique” doit contribuer à “appréhender la diversité des pratiques professionnelles”.

D’une durée équivalant à 3 semaines (105 heures), valant 3 crédits ECTS, le stage doit être pensé en complémentarité et permettre la découverte d’autres acteurs, d’autres thématiques, d’autres domaines d’intervention, d’autres échelles…

L’éventail des structures d’accueil possibles est très large, la maîtrise d’œuvre exercée à titre privé et libéral, et appliquée à l’édification de bâtiments n’étant qu’une activité professionnelle parmi d’autres.

Ce stage peut être effectué dans toutes les structures de conception, de production, de gestion, d’étude, de protection, de valorisation, etc. de l’architecture, de l’urbanisme, du paysage.

Sa validation intervient au semestre 5 en L.5.18 “Structure, ambiances / Stage PP (première pratique)” sous réserve de la remise de la fiche de validation de stage et de la production d’un rapport de stage conforme aux indications données dans le “guide des stages”.

OBTENTION DU DIPLÔME

Le premier cycle s’achève par l’élaboration et la soutenance d’un rapport d’études individuel présenté devant des équipes pédagogiques responsables de l’**unité d’enseignement L.6.23**.

Cette soutenance permet de présenter la synthèse des travaux académiques et des stages réalisés par l’étudiant au cours de son premier cycle d’études.

C’est la validation par un jury de l’ensemble des unités d’enseignement obtenues dans ce cycle qui permet la délivrance du Diplôme d’Etude en Architecture conférant le grade de Licence.

COMPOSITION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

PREMIER CYCLE LICENCE ANNÉE 1 • SEMESTRE 1 OUVERTURE À LA VILLE ET À L'ARCHITECTURE

UE	INTITULÉ DU COURS	Nbre de semaines	Heures encadrées	Heures travail personnel	Coefficient	ECTS ENS	ECTS UE
UE L11	Pédagogie transversale	1	35				15
	Projet	15	105	121	0,75	11	
	Théorie de L'architecture	13	19,5	22	0,12	2	
	Ville et Territoire	13	19,5	22	0,12	2	
	TOTAL		179	165	1		
UE L12	Construction	13	31	22	0,5	2	4
	Matières/matériaux	13	21	22	0,5	2	
	TOTAL		52	44	1		
UE L13	Histoire de l'architecture	13	26	22	0,4	2	5
	Sciences Humaines	13	19,5	22	0,4	2	
	Langues vivantes	13	19,5	11	0,2	1	
	TOTAL		65	55	1		
UE L14	Représentation	13	39	33	0,5	3	6
	Démarches Plastiques	13	39	33	0,5	3	
	TOTAL		78	66	1		
TOTAL SEMESTRE 1			374	330		30 ECTS	

PREMIER CYCLE LICENCE ANNÉE 1 • SEMESTRE 2 OUVERTURE À LA VILLE ET À L'ARCHITECTURE

UE	INTITULÉ DU COURS	Nbre de semaines	Heures encadrées	Heures travail personnel	Coefficient	ECTS ENS	ECTS UE
UE L25	Heures transversales : TD partagé		11				14
	Projet	16	112	121	0,85	12	
	Théorie de L'architecture	14	21	22	0,15	2	
	TOTAL		144	143	1		
UE L26	Construction	14	21	22	0,375	2	6
	Morphologie Structurale	14	21	22	0,25	2	
	Matières/Matériaux	14	30	22	0,125	2	
	TOTAL		72	66	1		
UE L27	Histoire de l'architecture	14	28	22	0,7	2	4
	Langues vivantes	14	21	22	0,3	2	
	TOTAL		49	44	1		
UE L28	Représentation	14	42	33	0,5	3	6
	Démarches Plastiques		54	33	0,5	3	
	TOTAL		96	66	1		
TOTAL SEMESTRE 2			361	319		30 ECTS	
TOTAL ANNÉE 2			735	649		60 ECTS	

DEUXIÈME CYCLE LICENCE ANNÉE 2 • SEMESTRE 3 ESPACES DE L'HABITER

UE	INTITULÉ DU COURS	Nbre de semaines	Heures encadrées	Heures travail personnel	Coefficient	ECTS ENS	ECTS UE
UE L39	Heures transversales : TD partagé		13				14
	Projet	16	112	121	0,85	12	
	Théorie de L'architecture	14	21	22	0,15	2	
	TOTAL		146	143	1		
UE L310	Structure	13	26	22	0,5	2	4
	Ambiances	13	26	22	0,5	2	
	TOTAL		52	44	1		
UE L311	Histoire de l'architecture	13	26	22	0,4	2	6
	Sciences Humaines	13	26	22	0,2	2	
	Langues	13	19,5	11	0,2	2	
	TOTAL		71,5	55	1		
UE L312	Représentation	13	39	33	0,5	3	6
	Démarches Plastiques	13	39	33	0,5	3	
	TOTAL		78	66	1		
TOTAL SEMESTRE 3			361	308		30 ECTS	

DEUXIÈME CYCLE LICENCE ANNÉE 2 • SEMESTRE 4 ÉDIFICE PUBLIC

UE	INTITULÉ DU COURS	Nbre de semaines	Heures encadrées	Heures travail personnel	Coefficient	ECTS ENS	ECTS UE
UE L413	Heures transversales : TD partagé		13				12
	Projet	16	112	121	0,85	10	
	Théorie de L'architecture	14	21	22	0,15	2	
	TOTAL		146	143	1		
UE L414	Structure	14	28	22	0,4	2	7
	Ambiances	14	28	22	0,4	2	
	Stage ouvrier et/ou chantier		3	105	0,2	3	
	TOTAL		59	149	1		
UE L415	Histoire de l'architecture	14	28	22	0,4	2	5
	Sciences Humaines	14	28	22	0,4	2	
	Langues	14	21	22	0,2	1	
	TOTAL		77	66	1		
UE L416	Représentation	14	42	33	0,5	3	6
	Démarches Plastiques		42	33	0,5	3	
	TOTAL		84	66	1		
	TOTAL SEMESTRE 4		366	424		30 ECTS	
	TOTAL ANNÉE 2		727	732		60 ECTS	

TROISIÈME CYCLE LICENCE ANNÉE 3 • SEMESTRE 5

HABITATION COLLECTIVE EN MILIEU URBAIN

UE	INTITULÉ DU COURS	Nbre de semaines	Heures encadrées	Heures travail personnel	Coefficient	ECTS ENS	ECTS UE
UE L517	Pédagogie transversale : Hors les murs	1	35				14
	Projet	15	105	121	0,85	12	
	Théorie de L'architecture	13	19,5	22	0,15	2	
	TOTAL		159,5	143	1		
UE L518	Structure / Construction	13	26	22	0,4	2	7
	Ambiances	13	26	22	0,4	2	
	Stage de Première Pratique		3	44	0,2	3	
	TOTAL		55	88	1		
	Histoire de l'architecture	13	26	22	0,5	2	4
	Sciences Humaines	13	26	22	0,5	2	
	TOTAL		52	44	1		
UE L520	Représentation informatique OU Démarches Plastiques	13	62 OU 84	33	0,6	3	5
	Langues	13	19,5	11	0,4	2	
	TOTAL		81,5 OU 103,5	44	1		
	TOTAL SEMESTRE 5		361	308		30 ECTS	

COMPOSITION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

TROISIÈME CYCLE LICENCE ANNÉE 3 • SEMESTRE 6 INITIATION AU PROJET URBAIN

UE	INTITULÉ DU COURS	Nbre de semaines	Heures encadrées	Heures travail personnel	Coefficient	ECTS ENS	ECTS UE
UE L621	Heures transversales		3				14
	Projet	16	112	121	0,85	12	
	Théorie de L'architecture	14	21	22	0,15	1	
	Ville et Territoire	14	21	143		1	
	TOTAL		157	186	1		
UE L622	Structure / Construction	14	35	22	0,4	2	4
	Ambiances	14	10,5	11	0,4	1	
	Synthèses techniques	14	10,5	11	0,2	1	
	TOTAL		56	44	1		
UE L623	Histoire de l'architecture	14	28	22	0,4	1,5	8
	TD Sciences humaines	14	14	0		0,5	
	Philosophie	14	21	22	0,3	2	
	Rapport d'Étude		14		0,3	4	
	TOTAL		77	44	1		
UE L624	Représentation informatique OU Démarches Plastiques	14	62 OU 84	33	0,75	3	4
	Langues Vivantes	14	14	33	0,25	1	
	TOTAL		76 OU 94	33	1		
	TOTAL SEMESTRE 6		366 OU 388	275		30 ECTS	
	TOTAL ANNÉE 3		736	550		60 ECTS	
	TOTAL CYCLE LICENCE		2198	1931		180 ECTS	

CONDITIONS DE PASSAGE DANS L'ANNÉE SUPÉRIEURE ET D'OBTENTION DU DIPLÔME DE LICENCE

UE	ENSEIGNEMENTS	COEFFS	CONDITIONS DE VALIDATION	ECTS	
SEMESTRE 1	L.1.1	Initiation au projet / Pédagogie transversale - voyage	0,75	Note minimale $\geq 10/20$	15
		Théories de l'architecture et de la ville	0,125	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Ville et Territoire	0,125	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Total L1.1	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
	L.1.2	Construction	0,50	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	4
		Matières, matériaux	0,50	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Total L1.2	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
	L.1.3	Sciences humaines et sociales	0,40	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	5
		Histoire de l'architecture et de la ville	0,40	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Langues vivantes	0,20	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Total L1.3	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
	L.1.4	Perception et langage plastique	0,50	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	6
		Représentation de l'architecture	0,50	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
Total L1.4		1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
4 UE	Total semestre 1			30	

	UE	ENSEIGNEMENTS	COEFFS	CONDITIONS DE VALIDATION	ECTS	
SEMESTRE 2	L.2.5	Initiation au projet d'architecture	0,85	Note $\geq 10/20$	14	
		Théories de l'architecture et de la ville	0,15	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage		
		Total L.2.5	1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
	L.2.6	Matériaux-produits du bâtiment	0,40	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	6	
		Construction générale 2	0,40			
		Histoire de la construction	0,20			
		Total L.2.6	1			Moyenne UE $\geq 10/20$
	L.2.7	Histoire de l'architecture et de la ville	0,5	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	4	
		Sciences humaines et sociales	0,5			
		Total L.2.7	1			Moyenne UE $\geq 10/20$
	L.2.8	Perception et langage plastique	0,5	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	6	
		Représentation de l'architecture	0,5			
		Total L.2.8	1			Moyenne UE $\geq 10/20$
	4 UE	Total semestre 2			30	
	Total année L1					60

ÉTUDIANTS DE L1

CONDITIONS DE PASSAGE EN ANNÉE SUPÉRIEURE

- Est autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure, tout étudiant ayant obtenu la moyenne de 10/20 aux 8 unités d'enseignements (UEL) de L1, soit un total de 60 crédits ECTS.
- Est autorisé à titre dérogatoire à s'inscrire dans l'année supérieure, tout étudiant ayant validé au moins 48 ECTS et obligatoirement les 2 UE du projet (UEL11 et UEL25). Dans ce cas, l'inscription et la validation des UE manquantes doivent être effectuées en priorité. Les UE validées sont capitalisables.
- Tout étudiant ayant validé moins de 48 ECTS n'est pas admis à s'inscrire dans l'année supérieure et doit redoubler l'année. Dans ce cas, seule l'inscription aux UE manquantes est obligatoire. Il est impératif de se réinscrire à tous les enseignements des UE non obtenues, seules les notes $\geq 12/20$ seront conservées et reportées par l'administration.

SEMESTRE 3	UE	ENSEIGNEMENTS	COEFFS	CONDITIONS DE VALIDATION	ECTS
	L.3.9		Apprentissage du projet d'architecture	0,85	Note $\geq 10/20$
		Théories de l'architecture et de la ville	0,15	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Total L3.9	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
L.3.10		Structures	0,50	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	4
		Ambiances	0,50	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Total L3.10	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
L.3.11		Histoire et théorie de l'architecture	0,40	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	6
		Sciences humaines et sociales	0,40	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Langues vivantes	0,20	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Total L3.11	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
L.3.12		Perception et langage plastique	0,50	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	6
		Représentation de l'architecture	0,50	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Total L3.12	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
4 UE		Total semestre 3			30

SEMESTRE 4	L.4.13	Apprentissage du projet d'architecture	0,85	Note $\geq 10/20$	12
		Théories de l'architecture et de la ville	0,15	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Total L.4.13	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
	L.4.14	Structures	0,40	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	7
		Ambiances	0,40	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Stage Ouvrier et\ou Chantier	0,20	Pas de note validé ou non	
		Total L.4.14	1	Moyenne UE $\geq 10/20$ + stage validé	
	L.4.15	Histoire et théorie de l'architecture	0,40	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	5
		Sciences humaines	0,40	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Langues vivantes	0,20	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Total L.4.15	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
	L.4.16	Perception et langage plastique	0,50	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	6
		Représentation de l'architecture	0,50	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
Total L.4.16		1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
4 UE		Total semestre 4			30
TOTAL ANNÉE 2					60

ÉTUDIANTS DE L2

- Est autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure, tout étudiant ayant obtenu la moyenne de 10/20 aux 8 unités d'enseignements (UEL) de L2, soit un total de 60 crédits ECTS
- Est autorisé à titre dérogatoire à s'inscrire dans l'année supérieure, tout étudiant ayant validé au moins 48 ECTS et obligatoirement les 2 UE du projet (UEL39 et UEL413). Dans ce cas, l'inscription et la validation des UE manquantes doivent être effectuées en priorité. Les UE validées sont capitalisables.
- Tout étudiant ayant validé moins de 48 ECTS n'est pas admis à s'inscrire dans l'année supérieure et doit redoubler l'année. Dans ce cas, seule l'inscription aux UE manquantes est obligatoire. Il est impératif de se réinscrire à tous les enseignements des UE non obtenues, seules les notes $\geq 12/20$ seront conservées et reportées par l'administration.

	UE	ENSEIGNEMENTS	COEFF.	CONDITIONS DE VALIDATION	ECTS
SEMESTRE 5	L.5.17	Architecture de l'édifice	0,7	Note $\geq 10/20$	14
		Projet d'architecture / Pédagogie transversale - voyage	0,85	Note $\geq 10/20$	
		Théorie de l'architecture - Cours transversal : l'habitat collectif	0,15	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Total L.5.17	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
	L.5.18	Structures / Construction	0,40	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	7
		Ambiances	0,40	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Stage de 1 ^{ère} pratique	0,20	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Total L.5.18	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
	L.5.19	Histoire de l'architecture	0,50	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	4
		Sciences humaines	0,50	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Total L.5.19	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
	L.5.20	Représentation de l'architecture OU	0,60	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	5
		Démarches plastiques	0,60	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
Langues vivantes		0,40	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage		
Total L.5.19		1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
4 UE	Total semestre 5			30 ECTS	30
SEMESTRE 6	L.6.21	Projet d'architecture	0,80	Note $\geq 10/20$	14
		Théorie de l'architecture - Cours transversal : formes urbaines	0,10	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Ville et Territoire	0,10	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Total L.6.21	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
	L.6.22	Structures/Construction	0,40	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	4
		Ambiances - acoustique	0,40	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Synthèses techniques	0,20	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Total L.6.22	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
	L.6.23	Histoire de l'architecture et de la ville	0,40	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	8
		Philosophie	0,30	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		TD Sciences humaines		Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Rapport d'Étude (méthodologie) et sa soutenance		Note $\geq 10/20$	
		Total L.6.23	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
L.6.24	Représentation de l'architecture OU	0,75	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	4	
	Démarches plastiques				
	Langues vivantes	0,25	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage		
	Total L.6.24	1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
4 UE	Total semestre 6			30 ECTS	30
TOTAL ANNÉE 3				60 ECTS	60
TOTAL GÉNÉRAL DU 1^{ER} CYCLE				180 ECTS	180

ÉTUDIANTS DE L3

- Est autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure c'est à dire en 1^{ère} année du cycle master, tout étudiant ayant obtenu la moyenne de 10/20 à l'ensemble des UE du cycle licence et donc la totalité des 180 ECTS y compris les 2 stages obligatoires et le rapport d'études,
- Tout étudiant ayant validé moins de 180 ECTS n'est pas admis à s'inscrire en cycle master et doit redoubler l'année. Dans ce cas, seule l'inscription aux UE manquantes est obligatoire. Il est impératif de se réinscrire à tous les enseignements des UE non obtenues, seules les notes $\geq 12/20$ seront conservées et reportées par l'administration.
- **Aucun chevauchement de cycle n'est possible.**

RATTRAPAGES

Pour tous les enseignements à l'exception du projet d'architecture, une 2ème session de contrôle des connaissances est organisée, l'une à la fin du premier semestre et l'autre à la fin du second semestre.

ATTENTION ! LE PROJET D'ARCHITECTURE N'EST NI COMPENSABLE NI RATTRAPABLE. IL FAUT IMPERATIVEMENT OBTENIR 10/20

Cette session de rattrapage est organisée sur une seule journée fixée au calendrier universitaire de l'année en cours.

En général il s'agit d'un samedi à la fin de l'inter-semestre pour les rattrapages du 1er semestre et d'un vendredi en juillet après les PFE pour les rattrapages du 2ème semestre.

- Les étudiants ayant obtenu une note éliminatoire c'est à dire inférieure à 8/20 doivent obligatoirement passer le rattrapage
- Les étudiants ayant obtenu une note comprise entre 8/20 et 9,99/20 peuvent ou non passer les épreuves de rattrapage en fonction de la note finale pondérée obtenue dans l'unité d'enseignement. (cf coefficients de pondération)

La note de rattrapage ne peut être inférieure à la note de la première session.

CONDITIONS GÉNÉRALES

D'ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES EN ARCHITECTURE CONFÉRANT LE GRADE DE LICENCE

Le diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence est délivré au vu de la validation de l'ensemble des UE constitutives de la formation et de la validation des 180 ECTS par un jury qui siège au mois de juillet après la session de rattrapage du 2ème semestre.

Le jury peut à titre exceptionnel de valider une unité d'enseignement dont la moyenne se situe entre 9.50/20 et 9.99/20.

Il peut par ailleurs attribuer un point de jury pour atteindre la moyenne de 10/20.

Les délibérations du jury sont souveraines.

DROITS À INSCRIPTION EN CYCLE LICENCE

Un étudiant peut prendre au maximum quatre inscriptions administratives annuelles en vue de l'obtention du diplôme d'études en architecture.

Un étudiant qui a bénéficié en 1^{ère} année du premier cycle de deux inscriptions annuelles et qui n'a pas été admis dans l'année supérieure n'est pas autorisé à se réinscrire dans cette année.

À titre exceptionnel, le directeur peut autoriser un étudiant ayant épuisé ses droits à inscription à bénéficier d'une inscription supplémentaire sur proposition d'une commission pédagogique compétente. Cette commission qui se réunit au mois de septembre entend les étudiants concernés lors d'un entretien individuel et apprécie les motifs et justificatifs présentés par ces derniers.

Les étudiants ayant épuisé leurs droits à inscription en premier cycle bénéficient à nouveau de cette possibilité après une interruption de leurs études de trois années et dans les conditions prévues aux premiers alinéas des articles 3 et 5 de l'arrêté du 20 juillet 2005 susvisé relatif aux cycles de formation des études d'architecture conduisant au diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence.

En vue de leur réorientation, les étudiants qui ne sont pas admis dans l'année ou le cycle supérieur peuvent bénéficier d'une attestation établie par le directeur précisant les semestres ou UE acquis avec les crédits ECTS s'y rattachant et les notes obtenues.

ORGANISATION DES STAGES

STAGE OUVRIER ET/OU CHANTIER

Les deux périodes de stages obligatoires sont destinées à appréhender la diversité des pratiques professionnelles. Il s'agit des stages d'observation qui doivent être pensés en complémentarité pour permettre la découverte de différents acteurs, thématiques, domaines d'intervention, d'échelles... Comptées en semaines, elles sont réparties sur l'ensemble du premier cycle, réduisant la durée de chaque semestre à 16 semaines (15 semaines au semestre 4 et au semestre 6). Les intersemestres représentent ainsi pour l'étudiant, un temps privilégié pour effectuer ses stages. Le temps des stages n'est pas compris dans le travail encadré mais dans le temps de travail personnel. Les 2200 heures de travail encadré sont donc dévolues au temps d'enseignement "école".

L'OBJECTIF

Le stage "ouvrier et/ou chantier" est l'occasion privilégiée de la découverte et de l'observation du chantier, moment particulier où l'idée et le dessin d'un projet élaboré antérieurement par d'autres acteurs deviennent une réalité construite. Le chantier peut être de construction, de rénovation, de restauration, de finition, de décoration, de fouilles archéologiques, voire de démolition. Ce stage peut être effectué dans toute structure concernée par le chantier : maître d'ouvrage, maître d'œuvre, bureau d'études techniques, entreprise, artisan, bureau de contrôle, etc. Il est positionné en deuxième année du premier cycle et peut être effectué dans les semaines réservées, à temps plein ou à temps partiel.

LES MODALITÉS DE SUIVI

Le stage est encadré et suivi par un maître de stage dans la structure d'accueil et par le tuteur de stage (l'enseignant responsable choisi par l'étudiant) pour l'école. Il est validé au sein de l'unité d'enseignement L.4.11 du semestre 4 par l'enseignant tuteur de stage sous réserve de la remise de la fiche de validation du stage dûment remplie par le maître de stage et de la production d'un rapport de stage établi selon les indications figurant dans le guide des stages.

STAGE DE PREMIÈRE PRATIQUE

LE TUTEUR DE STAGE

En fonction de l'orientation pédagogique qu'il souhaite donner à son stage, l'étudiant choisit un enseignant tuteur de stage au sein de l'unité d'enseignement. Ensemble, ils définissent le projet pédagogique du stage puis tout au long de celui-ci, l'étudiant saisit l'enseignant tuteur de stage et la commission des stages de toute question relative au déroulement du stage. L'enseignant tuteur de stage est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant stagiaire pour l'élaboration du rapport de stage.

LA DURÉE DU STAGE

La durée du stage est de 3 semaines minimum ou de 105 heures.

L'OBJECTIF

L'éventail des structures d'accueil possibles est très large : toutes les structures de conception, de production, de gestion, d'études, de protection... d'architecture, d'urbanisme et du paysage. Il fait partie intégrante du cursus proposé aux étudiants et, à ce titre, il doit être clairement identifié dans sa liaison avec un enseignement et un enseignant tuteur de stage au même titre qu'il est clairement identifié en liaison avec une structure d'accueil extérieure à l'école.

LES MODALITÉS DE SUIVI

Il est encadré et suivi par un maître de stage dans la structure d'accueil et par le tuteur de stage (l'enseignant responsable choisi par l'étudiant) pour l'école. Le stage est validé au sein de l'unité d'enseignement L.6.19 du semestre 6 par l'enseignant tuteur de stage sous réserve de la remise de la fiche d'évaluation du stage dûment remplie par le maître de stage et de la production d'un rapport de stage établi selon les indications figurant dans le guide des stages.

LE RAPPORT DE STAGE

Le rapport de stage est un travail original réalisé par le stagiaire pendant le stage et finalisé à la fin de son stage. Il doit être rendu par l'étudiant à l'enseignant responsable pour sa validation. Il doit permettre d'apprécier la nature précise des différentes tâches confiées à l'étudiant et le lien avec les domaines d'enseignement développés dans l'école et d'effectuer un bilan critique personnel des expériences. À l'issue du stage, l'étudiant rédige un rapport de stage qu'il remet à l'administration en un exemplaire, après la validation par l'enseignant et au plus tard 15 jours après la fin du stage. Ce rapport est accompagné de deux documents administratifs, la fiche de validation et la fiche d'évaluation de stage.

LE DOUBLE CURSUS

PRÉSENTATION

L'école nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette (ENSAPLV) en partenariat avec l'école spéciale des travaux publics (ESTP) et depuis la rentrée 2010-2011, avec l'École des ingénieurs de la ville de Paris (EIVP) proposent une double formation pour les étudiants en architecture et pour les élèves ingénieurs qui permet d'obtenir un niveau bac + 7 et les 2 diplômes d'ingénieur du bâtiment et le diplôme d'Etat d'architecte conférant le grade de master. Il s'agit de mettre en place au sein des trois établissements deux cursus de formation longue permettant à certains étudiants en s'inscrivant en première année à l'école d'architecture d'obtenir en sept ans un double diplôme d'architecte et d'ingénieur et à des étudiants entrant à l'ESTP section bâtiment ou à l'EIVP à l'issue des classes préparatoires d'obtenir en trois ans le diplôme d'étude en architecture et avec deux années supplémentaires le diplôme d'état d'architecte en même temps que celui d'ingénieur. Dans les deux cas de figure, la double formation se développe donc au minimum sur sept ans après l'obtention du baccalauréat.

DOUBLE FORMATION POUR LES ÉLÈVES ARCHITECTES BI-CURSUS ARCHITECTE-INGÉNIEUR

Les élèves architectes inscrits en première année d'étude à l'ENSAPLV admis à suivre le bi-cursus B.A.I. vont suivre des cours spécifiques à l'ESTP ou à l'EIVP en parallèle à leur formation du premier cycle et du second cycle de l'ENSAPLV durant cinq ans, puis en cas de succès vont pouvoir s'inscrire à l'ESTP ou à l'EIVP pour les deux dernières années de la formation d'ingénieur ESTP spécialiste bâtiment à l'issue desquelles ils achèveront leur double formation.

DOUBLE FORMATION POUR LES ÉLÈVES INGÉNIEURS BI-CURSUS INGÉNIEUR-ARCHITECTE

Les élèves ingénieurs inscrits en première année d'étude à l'ESTP ou à l'EIVP admis à suivre le bi-cursus B.I.A. vont suivre des cours du premier cycle de l'ENSAPLV en parallèle à leur formation d'ingénieur durant trois ans, puis en cas de succès vont s'inscrire à l'ENSAPLV pour les deux ans du second cycle à l'issue duquel ils achèveront leur double formation.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les étudiants titulaires d'un baccalauréat S avec mention qui s'inscrivent en 1^{ère} année à l'ENSAPLV peuvent postuler pour cette double formation. Ils doivent le faire en même temps que leur demande d'inscription, et dans ce cas, développer les raisons de ce choix dans une lettre de motivation incluse dans le dossier d'inscription à l'ENSAPLV. Un jury inter-établissements décidera après examen des dossiers et entretiens individuels des admissions définitives tenant compte des capacités d'accueil.

CONTACTS

ENSAPLV : Franck GAUBIN (enseignant), fgaubin@paris-lavillette.archi.fr

ENSAPLV : Laurence PROBST (administratif), laurence.probst@paris-lavillette.archi.fr

ESTP : Guillaume FAAS (enseignant), gfaas@estp-paris.eu

EIVP : Laurent DUCOURTIEUX, laurent.ducourtieux@eivp-paris.fr

LA MOBILITÉ À L'ÉTRANGER

OBJECTIF

L'école développe avec des universités étrangères de nombreux partenariats permettant aux étudiants d'effectuer un séjour d'études à l'étranger (cf. liste sur le site Internet rubrique : International / Séjours d'études à l'étranger).

CONTENU

Ces partenariats sont régis par deux principes :

- L'exonération des droits d'inscription dans l'université d'accueil.
- La validation du séjour d'études à l'étranger dans le cursus de l'ENSAPLV, par la reconnaissance de l'évaluation des travaux de l'étudiant faite par les enseignants étrangers sur la base d'un contrat d'études conclu entre l'étudiant, l'ENSAPLV et l'université d'accueil. La mobilité est possible pour tout étudiant ayant obtenu le diplôme d'études en architecture conférant le grade de Licence. En tout état de cause une mobilité réussie nécessite une connaissance minimale de la langue du pays d'accueil ou à défaut de la langue anglaise. Les conditions d'un échange réussi peuvent se résumer de la façon suivante : l'étudiant doit inscrire cette mobilité dans son projet personnel de formation en choisissant sa destination en fonction de ses centres d'intérêt pédagogique ; le choix de l'université d'accueil doit être déterminé en fonction de la correspondance du programme d'enseignement de l'université d'accueil avec les thématiques de formation souhaitées par l'étudiant.

Cette réflexion préalable permet l'élaboration du contrat d'études à l'étranger, nécessaire pour permettre la validation du séjour d'études à l'étranger dans le cursus de l'ENSAPLV.

MODALITÉS PRATIQUES DE LA PRÉPARATION

Une préparation particulière doit être faite par l'étudiant concernant l'élaboration du mémoire produit à l'issue des Unités d'enseignement 5, 8 et 9 du Master (UEM). En effet, pour ce travail la note finale est donnée par les équipes d'enseignants de l'ENSAPLV encadrant les séminaires thématiques. Avant son départ, l'étudiant devra prendre contact avec un enseignant du pôle qu'il aura choisi, afin de déterminer avec lui le travail et les modalités d'avancement de ce travail à l'étranger. Cet enseignant tuteur assurera le suivi de l'étudiant à l'étranger concernant son travail de mémoire, mémoire qui sera soutenu par l'étudiant à son retour en France.

Durant son séjour à l'étranger l'étudiant pourra bénéficier d'un encadrement relais par un enseignant étranger pouvant l'aider dans son travail de recherche. L'étudiant doit atteindre un niveau linguistique suffisant pour lui permettre de suivre des cours dans la langue du pays d'accueil.

Les étudiants doivent consulter sur le site de l'école la liste des universités partenaires avec des liens leur permettant d'accéder aux sites de ces universités, le dossier de candidature et les réunions d'informations généralement programmées début décembre. Enfin, il faut rappeler que l'étudiant n'est pas pénalisé au regard du nombre d'inscriptions maximal dans le second cycle puisqu'une inscription annuelle supplémentaire est possible lorsque l'étudiant effectue une mobilité faisant l'objet d'une convention.

AIDES

Erasmus, Ministère de la Culture, Conseil régional ; ces deux dernières bourses sont attribuées sur critères sociaux. Toutes ces aides sont cumulables avec les bourses sociales.

ECTS ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ

ANNÉE 3 • SEMESTRE 5 • HABITATION COLLECTIVE EN MILIEU URBAIN

UE	INTITULÉ DU COURS	Nbre de semaines	Heures encadrées	Heures travail personnel	Coefficient	ECTS ENS	ECTS UE
UEL517	Pédagogie transversale : Hors les murs	1	35				14
	Projet	15	105	121	0,85	12	
	Théorie de l'architecture	13	19,5	22	0,15	2	
	TOTAL		159,5	143	1		
UEL518	Structure/Construction	13	26	22	0,4	2	7
	Ambiances	13	26	22	0,4	2	
	Stage Première Pratique		3	44	0,2	3	
	TOTAL		55	88	1		
UEL519	Histoire de l'architecture	13	26	22	0,5	2	4
	Sciences Humaines	13	26	22	0,5	2	
	TOTAL		52	44	1		
UEL520	Représentation Informatique OU Démarches Plastiques	13	62 OU 84	33	0,6	3	5
	Langues Vivantes	13	19,5	11	0,4	2	
	TOTAL		81,5 OU 103,5	44	1		
TOTAL SEMESTRE 5			361	308		30 ECTS	

ANNÉE 3 • SEMESTRE 6 • INITIATION AU PROJET URBAIN

UE	INTITULÉ DU COURS	Nbre de semaines	Heures encadrées	Heures travail personnel	Coefficient	ECTS ENS	ECTS UE
UE L621	Heures transversales		3				14
	Projet	16	112	121	0,85	12	
	Théorie de l'architecture	14	21	22	0,15	2	
	Ville et Territoire	14	21	143			
	TOTAL		157	186	1		
UE L622	Structure/Construction	14	35	22	0,4	2	4
	Ambiances	14	10,5	11	0,4	1	
	Synthèses techniques	14	10,5	11	0,2	1	
	TOTAL		56	44	1		
UE L623	Histoire de l'architecture	14	28	22	0,4	1,5	8
	Sciences Humaines	14	14	0		0,5	
	Philosophie	14	21	22	0,3	2	
	Rapport d'Étude et stage PP		14		0,3	4	
	TOTAL		77	44	1		
UE L624	Représentation Informatique OU Démarches Plastiques	14	62 OU 84	33	0,75	3	4
	Langues Vivantes	14	14	33	0,25	1	
	TOTAL		76 OU 94	33	1		
TOTAL SEMESTRE 6			366 OU 388	275		30 ECTS	

ENSEIGNANT(E)S

prénom.nom@paris-lavillette.archi.fr

SEMESTRE 1

UE	ENSEIGNEMENTS	RESPONSABLES	
L.1.1 15 ECT	INITIATION AU PROJET D'ARCHITECTURE	01 : A. ATELA / G. M. MAURIZIO 02 : F. MARTINET / P. GUIONY 03 : E. VAIEDELICH / M. VEITH 04 : A. G. COHEN / S. SABAU 05 : A. BOYADJIAN / J. LIPSKI 06 : F. AUDIGIER / J. POISSON	07 : J. MARIN / M. LEPINAY 08 : E. MOURIER / J. LELLOUCHE 09 : E. HARDY / P. DUTERTRE 10 : L. JACQUIN / J. VINCON 11 : V. HELMAN / E. PERSON 12 : G. BARON / L. VITALIS
	THÉORIES DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE	P. DEHAN / N. LABIED ROUIZEM	
	VILLE ET TERRITOIRE	01 : C. ZAHARIA 02 : C. LUXEMBOURG	
	PÉDAGOGIE TRANSVERSALE (1 semaine voyage 35h)	12 ENSEIGNANTS PROJET + 18 AUTRES CHAMPS (6 cars = 6 groupes = 6 X (2 TPCAU + 3 autres champs))	
L.1.2 4 ECT	CONSTRUCTION	01 : V. POIRIER / S. EBODE + 12 chargés de TD	
	MATIÈRES, MATERIAUX	01 : G. FAAS	
L.1.3 5 ECT	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE	01 : K. BOWIE 02 : A. POLYCHRONIADI 03 : C. MUS-JELIDI + 12 chargés de TD	
	INTRODUCTION AUX SCIENCES HUMAINES	01 : E. AMOUGOU 02 : I. IOSA 03 : J. ZETLAOUI	
	LANGUES VIVANTES	ANGLAIS : G. JONES, coordinatrice ALLEMAND : D. MONCY-SPANIOL ESPAGNOL : V. LAGUIA ITALIEN : P. DEL PEZZO	
L.1.4 6 ECT	PERCEPTION ET LANGAGE PLASTIQUE	01 : L. DELARUE 02 : L. FALZON 03 : C. VANDON 04 : C. DENNEULIN 05 : J. JULIEN 06 : B. SEGERS	07 : M. J. HOFFNER 08 : F. HÉRITIER 09 : B. SEGERS 10 : F. PINATEL 11 : P. VACHON 12 : A. FREMY
	REPRESENTATION DE L'ARCHITECTURE	01 : A. RAYNAUD 02 : P. GIRARD 03 : P. HANNEQUIN 04 : N. LESTRINGUEZ 05 : D. BEAUTEMS OU C. MALBRAND 06 : P. LAIDET	07 : J. PERNIN 08 : D. MAGNAC 09 : P. GIRARD 10 : P. HANNEQUIN 11 : S. BERNDT 12 : P. LAIDET

SEMESTRE 2

UE	ENSEIGNEMENTS	RESPONSABLES	
L.2.5 14 ECT	INITIATION AU PROJET D'ARCHITECTURE	01 : A. MORAIS / P. PUMAIN 02 : F. MARTINET / A. POLYCHRONIADI 03 : E. VAIEDELICH / M. VEITH 04 : A. G. COHEN / S. SABAU 05 : A. BOYADJIAN / S. DISCORS 06 : F. AUDIGIER / J. POISSON	07 : G. PONTOIZEAU / M. LEPINAY 08 : E. MOURIER / M. SAIMPERT 09 : E. HARDY / P. DUTERTRE 10 : J. BRUTER / J. VINCON 11 : V. HELMAN / E. PERSON 12 : G. BARON
	HEURES TRANSVERSALES : TD partagé Projet / Construction	ENSEIGNANTS DE PROJET + 12 chargés de TD STA CIMA	
	THÉORIES DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE	01 : A. G. COHEN	
L.2.6 6 ECT	MATIERES / MATÉRIAUX	01 : G. FAAS + 12 chargés de TD	
	CONSTRUCTION GÉNÉRALE 2	01 : V. POIRIER	
	MORPHOLOGIE STRUCTURALE	01 Y. MAHIEU + 12 chargés de TD	
L.2.7 4 ECT	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE	01 : E. POLYCHRONIADI 02 : S. RADOUAN	
	LANGUES VIVANTES	ANGLAIS : G. JONES, coordinatrice ALLEMAND : D. MONCY-SPANIOL ESPAGNOL : V. LAGUIA ITALIEN : P. DEL PEZZO	
L2.8 6 ECT	PERCEPTION ET LANGAGE PLASTIQUE	01 : L. DELARUE 02 : L. FALZON 03 : C. VANDON 04 : C. BAGOT 05 : J. JULIEN 06 : B. SEGERS	07 : M. J. HOFFNER 08 : F. HÉRITIER 10 : F. PINATEL 11 : P. VACHON 12 : A. FREMY
	REPRESENTATION DE L'ARCHITECTURE	01 : J. PERNIN 02 : A. DOULET 03 : D. MAGNAC 04 : N. LESTRINGUEZ 05 : S. BERNDT 06 : N. LESTRINGUEZ	07 : J. PERNIN 08 : N. LESTRINGUEZ 09 : A. DOULET 10 : J. PERNIN 11 : D. MAGNAC 12 : A. DOULET

SEMESTRE 3

UE	ENSEIGNEMENTS	RESPONSABLES	
L.3.9 14 ECT	APPRENTISSAGE DU PROJET D'ARCHITECTURE	01 : P. CHAVANES / D. GABBARDO 02 : S. ROUSSEL / F. SOUCCARAT 03 : E. VEIT / A. ROQUEPLO 04 : L. LESAGE / P. CHALLES 05 : F. FAUCCONNET / G. PIQUERAS 06 : V. PIGNOT / P. FARRET	07 : K. NOUSIANIEN / S. WANG 08 : A. MORAIS / F. MULLE 09 : P. DEHAN / J. LELLOUCHE 10 : P. CREMONINI / P. LAUZANNE 11 : Y. ROUBY / J.M. LALO 12 : L. MEISTER / O. GUYNOT DE BOISMENU
	THÉORIES DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE	01 : P. DEHAN	
	PÉDAGOGIE TRANSVERSALE (35H)	12 ENSEIGNANTS PROJET + 24 ENSEIGNANTS D'AUTRES CHAMPS	
L.3.10 4 ECT	STRUCTURE 1	01 : S. EBODE 02 : M. LEYRAL + 12 chargés de TD	
	AMBIANCES 1	01 : V. COMITO + 12 chargés de TD	
L.3.11 6 ECT	HISTOIRE ET THÉORIES DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE	01 : S. DESCAT 02 : E. GALLO	
	SCIENCES HUMAINES, ANTHROPOLOGIE DE L'ESPACE, TERRITOIRE	01 : L. LOPEZ 02 : E. MACAIRE 03 : I. IOSA + 12 chargés de TD	
	LANGUES VIVANTES	ANGLAIS : G. JONES, coordinatrice ALLEMAND : D. MONCY-SPANIOL ESPAGNOL : V. LAGUIA ITALIEN : S. PALOMBARI	
L.3.12 6 ECT	REPRÉSENTATION DE L'ARCHITECTURE	01 : P. DEL PEZZO 02 : P. HANNEQUIN 03 : N. LESTRINGUEZ 04 : P. GIRARD 05 : J. PERNIN 06 : A. DOULET	07 : P. GIRARD 08 : P. HANNEQUIN 09 : A. DOULET 10 : P. DEL PEZZO 11 : J. PERNIN 12 : N. LESTRINGUEZ
	EXPRESSION PLASTIQUE	01 : S. NAVA 02 : C. DENNEULIN 03 : M. DESSARDO 04 : B. DEBOMBOURG 05 : F. HÉRITIER 06 : L. DELARUE	07 : A. FRÉMY 08 : B. SEGERS 09 : B. DEBOMBOURG 10 : J. JULIEN 11 : P. VACHON 12 : M-J. HOFFNER

SEMESTRE 4

UE	ENSEIGNEMENTS	RESPONSABLES	
L.4.13 12 ECT	APPRENTISSAGE DU PROJET D'ARCHITECTURE	01 : M. BOTINEAU / B. BANCEL 02 : S. ROUSSEL / C. LEBARBEY 03 : P. HOFSTEIN / G. CLÉMENT 04 : M. LEPINAY 05 : F. FAUCCONNET / G. PIQUERAS 06 : L. JACQUIN / D. AFANASSIEFF	07 : P. BOUVIER 08 : O. CHASLIN / D. GABBARDO 09 : E. HARDY / K. NOUSIANIEN 10 : P. CREMONINI / S. BOURLIS 11 : Y. ROUBY / J- M. LALO 12 : L. MEISTER / P. LAUZANNE
	HEURES TRANSVERSALES : TD partagé Projet / Construction	<u>TD PARTAGÉS :</u> 12 ENSEIGNANTS DE PROJET + 12 ENSEIGNANTS STA	
	THÉORIE DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE : TECHNIQUE ET ARCHITECTURE	01 : P. CHABARD	
L.4.14 7 ECT	AMBIANCES	01 : S. BALEZ 02 : M. LOPEZ DIAZ + 12 chargés de TD	
	STRUCTURES	01 : S. EBODE 02 : M. LEYRAL + 12 chargés de TD	
	STAGE OUVRIER OU CHANTIER (3 ECT)	50 ENSEIGNANTS	
L.4.15 5 ECT	HISTOIRE ET THÉORIES DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE	01 : L. BASSIERES 02 : C. MUS-JELIDI	
	SCIENCES HUMAINES, ANTHROPOLOGIE DE L'ESPACE, TERRITOIRE, VILLES, ESPACES DOMESTIQUES	01 : P. ZANINI 02 : J. ZETLAOUI / E. MACAIRE 03 : L. LOPEZ	
	LANGUES VIVANTES	ANGLAIS : G. JONES, coordinatrice. R. BAYEGAN, 2 groupes ; O. MAC FALL, 4 groupes ; M. PATTERSON, 2 groupes. ALLEMAND : D. MONCY-SPANIOLL ESPAGNOL : V. TABOADA ITALIEN : P. DEL PEZZO	
L.4.16 6 ECT	PERCEPTION ET LANGAGE PLASTIQUE	01 : M. PATARONNI 02 : C. DENNEULIN 03 : H. REIP 04 : B. DEBOMBOURG 05 : A. SÂ 06 : L. DELARUE	07 : C. VANDON 08 : B. SEGERS 09 : B. DEBOMBOURG 10 : J. JULIEN 11 : P. VACHON 12 : M. J. HOFFNER
	REPRÉSENTATION DE L'ARCHITECTURE	COORDINATION : D. BEAUTEMS 01 : S. BERNDT 02 : P. DEL PEZZO 03 : H. CORNIER 04 : C. MALBRAND 05 : J. PION 06 : A. DOULET	07 : D. BEAUTEMS 08 : J. PERNIN 09 : XXX 10 : XXX 11 : XXX 12 : XXX

SEMESTRE 5

UE	ENSEIGNEMENTS	RESPONSABLES	
L.5.17 14 ECT	GROUPES DE PROJET ARCHITECTURE DU LOGEMENT URBAIN	01 : V.CORNU / D. AFANASSIEF 02 : B.GAUDIN / P. BOUVIER 03 : J. MARIN / S. MAHE 04 : T. ELEFTERIOU / P. MARTIN 05 : P. LEITNER / C. DENERIER 06 : P. HOFSTEIN / G. CLEMENT	07 : D. HENRY / D. DEHOUX / J-B. EYRAUD 08 : E. VEIT / F. AUCLAIR 09 : V. PIGNOT / P. FARRET 10 : L. MEISTER / N. FEVRIER 11 : Y. NUSSAUME / A. SAUBOT 12 : O. CHASLIN / S. BOURLIS
	THEORIE DE L'ARCHITECTURE : L'HABITAT COLLECTIF	01 : V. PIGNOT / INTERVENTION D'O. CHASLIN	
	PÉDAGOGIE TRANSVERSALE HORS LES MURS (35H)	12 ENSEIGNANTS PROJET + 24 ENSEIGNANTS D'AUTRES CHAMPS	
L.5.18 7 ECT	STRUCTURE / CONSTRUCTION	01 : F. GAUBIN 02 : L. BERGER + 12 chargés de TD	
	AMBIANCES	01 : N. HANNACHI BELKADI 02 : M. LOPEZ-DIAZ + 12 chargés de TD	
	STAGE PREMIÈRE PRATIQUE	50 ENSEIGNANTS	
L.5.19 4 ECT	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE MODERNE ET CONTEMPORAINE	01 : S. RADOUAN 02 : XXX	
	SCIENCES HUMAINES	01 : E. MACAIRE / V. BIAU 02 : E. AMOUGOU 03 : A. DE BIASE	
L.5.20 5 ECT	GROUPES D'INFORMATIQUE REPRÉSENTATION INFORMATIQUE DU PROJET	COORD : 01 : M. YANATCHKOV 02 : N. LEMRINI 03 : A. MORAND	04 : F. COUSSON 05 : J. PION 06 : R. NUNES
	DÉMARCHES PLASTIQUES	01 : M-J. HOFFNER 02 : P. VACHON 03 : L. DELARUE	04 : A. FRÉMY 05 : J. JULIEN 06 : M. DESSARDO
	LANGUES VIVANTES	ANGLAIS : G. JONES ALLEMAND : D. MONCY-SPANIOL ESPAGNOL : J-L. MORALES	ITALIEN : S. PALOMBARI PORTUGAIS : J-N. ALMEIDA DOS SANTOS

SEMESTRE 6

UE	ENSEIGNEMENTS	RESPONSABLES	
L.6.21 12 ECT	GROUPES DE PROJET VILLE, ANALYSE URBAINE ET ÉDIFICE	01 : M. BOURDIER / F. GANTOIS / B. NAVINER 02 : M. BOTINEAU / J. BRUTER 03 : M. NORDSTROM / P. MARTIN 04 : F. BRINGAND / Y. GOURVIL 05 : J. NJOO / R. BOURSIER 06 : F. FAUCONNET / Y. KNEUSÉ	07 : A.D'ORAZIO / N. SCHMITT 08 : F. MARTINET / P. GUIONY 09 : E. DANIEL LACOMBE / A. SAUBOT 10 : E. ROPARS / G-M. MAURIZIO 11 : P. CHAVANES / P. FARRET 12 : L. LESAGE / C. LAUVERGEAT
	HEURES TRANSVERSALES : TD partagé 3H	12 ENSEIGNANTS PROJET+ HEURES VT	
	THÉORIE DE L'ARCHITECTURE : FORMES URBAINES	01 : G. GRIBÉ	
	VILLE ET TERRITOIRE	01 : C. ZAHARIA 02 : C. LUXEMBOURG	
L.6.22 4 ECT	STRUCTURE/CONSTRUCTION	01 : F. GAUBIN 02 : L. BERGER + 12 chargés de TD	
	AMBIANCES ACOUSTIQUE	01 : V. BOUQUEREL	
	SYNTHÈSES TECHNIQUES	01 : D. FEICHTINGER	
L.6.23 8 ECT	HISTOIRE	01 : S. DESCAT 02 : C. MAUMI	
	PHILOSOPHIE	01 : A. TUSCHER DOKIC 02 : M. ANTONIOLI	
	TD SCIENCES HUMAINES/PROJET	12 chargés de TD	
	RAPPORT D'ÉTUDE (3 ECT)	ENVIRON 35 BINÔMES D'ENSEIGNANTS	
	STAGE DE PREMIÈRE PRATIQUE	ENCADRÉ PAR UN ENSEIGNANT	
L.6.24 4 ECT	INFORMATIQUE	COORDINATION : XXXX 01 : N. LEMRINI 02 : F. COUSSON 03 : R. NUNES	04 : D. HAMANI 05 : J. SILVESTRE 06 : S. BERNDT
	DÉMARCHES PLASTIQUES	1 : J. GAUTEL 02 : C. DENNEULIN 03 : A. SÂ	04 : H. REIP 05 : B. DEBOMBOURG 06 : S. NAVA 07 : C. BAGOT
	LANGUES VIVANTES	ANGLAIS : G. JONES, coordinatrice. ALLEMAND : D. MONCY-SPANIOLL ESPAGNOL : V. TABOADA	ITALIEN : P. DEL PEZZO PORTUGAIS : J. ALMEIDA JAPONAIS



ensa paris

la villette

HESAM
UNIVERSITÉ

▶ PLUS D'INFOS SUR
www.paris-lavillette.archi.fr

École Nationale Supérieure d'Architecture de **Paris-La-Villette**
144, avenue de Flandre - 75019 Paris - Tél. : 01 44 65 23 00